

Le Mot du Président



Afin de préparer l'avenir des jeunes apprentis qui sont confiés au CFA-BTP des Savoie, et comme précisé dans le CFA-Infos n°3, Mme Patricia BASSO rejoindra les équipes du CFA en tant que développeur de l'apprentissage, à compter du lundi 17 mai. Ses missions seront centrées sur la promotion de l'apprentissage, du CFA-BTP et la mise en adéquation entre le projet de formation d'un jeune et les besoins des entreprises, en facilitant le rapprochement pour la signature d'un contrat.

D'autre part, deux apprentis du CFA ont été mis à l'honneur, lors des sélections régionales du concours du Meilleur Apprenti de France qui se sont déroulées le 7 mai dernier. Je tiens à féliciter Aurélien BARTHASSAT (médaille d'argent en métallerie) et David BIDEZ (médaille d'or en menuiserie) ; ce dernier participera à la finale nationale, fin juin, à Rennes. Ces résultats démontrent la qualité de formation au CFA et en entreprise avec l'implication des maîtres d'apprentissage.

Enfin, je vous rappelle que toutes les équipes du CFA-BTP sont mobilisées au service des apprentis, des familles et des entreprises.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat au 04.79.72.63.63 ou le Conseiller Jeunes Entreprises au 04.79.72.02.

René CHEVALIER
Président du CFA BTP des Savoie



**LE JOURNAL RÉALISÉ PAR LES APPRENTIS DU
CFA BTP DES SAVOIE.**

Les apprentis du CFA BTP des Savoie ont leur journal !
Mis en place depuis l'année dernière par Lyse PICHOUZ (Responsable du Centre de Ressources et d'Aide à la Formation) et Audrey SEBAOUN (Formatrice en Français), ce petit journal permet aux apprentis qui le souhaitent de s'exprimer au travers d'un petit article de leur choix. A lire !

Retrouvez tous les numéros du CFA NEWS sur le site internet du CFA dans la partie « actualités ».

WWW.CFA-BATIMENT.COM

CONCOURS « L'UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE »

Dans un souci de valorisation de l'Excellence de la Formation professionnelle, la Société des MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE organise chaque année le concours « L'UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE ».

Ce challenge est proposé aux jeunes gens – sous statut scolaire ou sous contrat de travail – en formation professionnelle de niveau V (CAP).

Ce Concours est important car il permet au jeune en formation d'afficher l'efficacité et la qualité du dispositif d'enseignement qu'il suit et surtout de prouver ses qualités personnelles en progressant dans ce qui sera son avenir, son métier, en créant, en innovant et en maintenant le patrimoine des métiers de notre pays.

Le sujet est une épreuve nationale, de niveau supérieur au niveau CAP-BEP et le candidat, après avoir pris connaissance du cahier des charges, exécute seul le travail, avec un temps bien déterminé.

Un jury composé d'Enseignants, de Formateurs, de Professionnels, d'Artisans et d'Ouvriers hautement qualifiés de la même discipline est réuni à chaque stade des évaluations :

Niveau départemental pour le titre de Meilleur Apprenti départemental : Médailles de Bronze, d'Argent ou d'Or départementale.

Niveau Régional pour le titre de Meilleur Apprenti régional : Médaille d'ARGENT, d'OR régionale.

Seuls les Médailles d'OR régionales pourront concourir au niveau national.

Niveau national pour le titre d'« UN des MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » : Médaille d'OR nationale.

Deux apprentis du CFA BTP des Savoie, se sont présentés au concours Régional le vendredi 7 mai 2010 à Vaulx en Velin.



DAVID BIDET MÉDAILLE D'OR
MEILLEUR APPRENTI RÉGION RHÔNE-ALPES
ENTREPRISE « MENUISERIE DU BEAUFORTAIN »

CAP MENUISIER FABRICANT / FORMATEUR NICOLAS FOURY

SÉLECTIONNÉ POUR
LE CONCOURS NATIONAL DU MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE A
RENNES EN JUIN 2010 (À SUIVRE...)



AURÉLIEN BARTHASSAT MÉDAILLE D'ARGENT
ENTREPRISE « CREAMETAL GUERIN TREBOUX »
CAP SERRURIER MÉTALLIER / FORMATEUR JEAN-LUC LÉGER

FELICITATIONS !





En 2005, la Région a créé de nouvelles aides aux employeurs et aux apprentis, pour favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage et tenir compte de la charge que représente l'accueil d'un apprenti.

Les Aides aux employeurs d'apprentis (AEA), Applicable aux contrats d'apprentissage démarrant à compter du 1er juin 2008.

Montants des aides attribuées:

Pour les employeurs du secteur public de moins de 100 salariés :

- 1000 € versés à la fin de chaque année du cycle de formation. *
- 500 € versés à la fin de chaque année du cycle de formation. *

Pour les employeur du secteur privé dans une entreprise de moins de 20 salariés :

- 1000 € versés à la fin de chaque année du cycle de formation. *
- 500 € versés à la fin de chaque année du cycle de formation. *

Bonifications à l'aide générale :

- 500 € pour la formation du Maître d'apprentissage versés 1 seule fois au cours de la carrière du maître d'apprentissage.
- 500 € par contrat, versés à la fin du cycle de formation.
- 1500 € par contrat versés :
 - en une fois à la fin d'un cycle de formation d'1 an
 - en deux fois, à la fin de la 1^{ère} année (750 €), et de la 2^{ème} année du cycle de formation (750 €)

* une année de cycle de formation correspond à une année de scolarité au CFA

A noter : toutes ces aides sont proratisées en fonction de l'assiduité du jeune au CFA.

Aux aides de la Région Rhône-Alpes s'ajoutent des AIDES EXEPTIONNELLES

liées au plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, annoncé par Nicolas Sarkozy le 24 avril 2009 :

- Une prime de 1 800 euros accordée aux entreprises de moins de 50 salariés pour l'embauche de tout apprenti supplémentaire d'ici le 31 Décembre 2010 (versée pour moitié à la signature du contrat et pour moitié six mois plus tard).
- « Zéro Charge » pour une période de 12 mois pour toute embauche d'un apprenti avant le 30 juin 2010.

Plus d'infos sur ces aides et les modalités d'attribution et/ou de versement :

Dispositif Régional d'Aides aux Employeurs et aux Apprentis

Numéro Azur : 0810 833 980

Télécopie : 04 78 93 80 97 BP 16144 - 69466 LYON cedex 06

Rhône-Alpes Région

